

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

<u>Objet</u>: Garantie d'emprunt accordée à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat pour la réhabilitation de la résidence Paul-Couderc

Séance du 25 septembre 2024 Convocation du 19 septembre 2024 Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix-neuf septembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents:

MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Hugues Ossart, Mme Kinga Grege, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szynkowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard

Etaient représentés:

Mme Sabine Ngo Mahob par Mme Nadine Lacroix, M. Xavier Tamby par M. Numa Isnard

Etait absent:

M. Konstantin Schallmoser

Secrétaire de séance :

M. Hugues Ossart

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,



Séance du 25 septembre 2024

<u>OBJET</u>: Garantie d'emprunt accordée à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat pour la réhabilitation de la résidence Paul-Couderc

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport d'Isabelle Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2252-1 à L. 2252-2,

Vu l'article 2305 du code civil,

Vu le contrat de prêt n°162789 en annexe entre Sceaux Bourg-la-Reine Habitat – société d'économie mixte locale ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (2 abstentions : MM. Xavier Tamby, Numa Isnard) ; (MM. Philippe Laurent, Philippe Tastes, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Sylvie Bléry-Touchet, Monique Pourcelot, Annie Bach, Catherine Palpant ayant quitté la salle)

Article 1:

L'assemblée délibérante de la ville de Sceaux accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 765 320 € souscrit pour l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°162789 constituée de deux lignes de prêt.

La garantie de la Ville est accordée à hauteur de la somme en principal de 765 320 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Le contrat de prêt est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2:

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3:

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4:

Le maire est autorisé à signer les engagements de garantie du prêt conclus entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur Sceaux Bourg-la-Reine Habitat pour l'opération de réhabilitation de 16 logements de la résidence Paul-Couderc situés 14-14 bis rue Paul-Couderc à Sceaux.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme le maire

le secrétaire de séance